

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS SIR - enrobage à chaud à SAINT-LOUIS

## Description de l'établissement

---

Nom :	SIR - enrobage à chaud
Adresse :	zi bel air
Commune principale :	SAINT-LOUIS (97414)
Communes secondaires	Non renseigné
Activités :	G22 - Centrales d'enrobés
Description :	La société a été autorisée à exploiter une installation d'enrobage à chaud de matériaux sur la commune de Saint-Louis, dans la zone industrielle du Bel-Air. L'arrêt définitif de l'exploitation a été déclaré par courrier en date du 9 février 2016. A la suite de cette cessation, des travaux de démantèlement ont été effectués, des travaux d'excavation et d'élimination, ainsi qu'un diagnostic des sols. L'exploitant a transmis à l'inspection des installations classées, un mémoire de cessation d'activité, en novembre 2016.

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 02/08/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP00073180101
Ancien identifiant SIS :	974SIS11993
Description <sup>1</sup> :	La Société Industrielle Routière (SIR) a exploité une centrale d'enrobage à chaud de 1991 à 2016.

Les analyses révèlent des pollutions au plomb et aux hydrocarbures suite à l'activité du site. L'exploitant procède aux travaux de réhabilitation du terrain pour un usage industriel. L'inspection remet un procès-verbal de récolement en date du 12 avril 2017. Afin de conserver la mémoire d'une pollution résiduelle du site, notamment en cas de changement d'usage, l'Etat décide de classer le site en Secteur d'Information sur les Sols (SIS).

Documents associés<sup>2</sup> : AP n°2023-1564 du 27 juillet 2023\_Secteur Sud

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 02/08/2023

Enjeux et environnement : La Société Industrielle Routière (SIR) a exploité sur la commune de Saint-Louis une centrale d'enrobage à chaud, dans la zone industrielle du Bel Air, autorisée par arrêté préfectoral n°91545DAGR/1 du 20 mars 1991, complété par l'arrêté préfectoral n°051673/SG/DRCTCV du 30 juin 2005. Par courrier du 9 février 2016, l'exploitant a notifié au préfet la mise à l'arrêt définitif de ses installations classées. Un récépissé de la notification d'arrêt définitif au titre de la réglementation des installations classées, a été délivrée le 17 mai 2016.

La cessation d'activité a été notifiée en novembre 2016. A la suite de quoi l'exploitant a procédé à plusieurs analyses, dont un diagnostic des sols réalisé en janvier 2016 qui a permis de mettre en évidence une zone (au niveau du séparateur à hydrocarbures) présentant des traces de plomb. De plus, un diagnostic en Juin 2016 met en évidence une pollution aux hydrocarbures au niveau de l'ancien groupe électrogène.

L'exploitant à procédé à la réhabilitation du site pour un usage industriel, fixé réglementairement lors de la dernière période d'exploitation. L'inspection des installations classées estime alors qu'aucune action de dépollution supplémentaire n'est nécessaire au niveau des deux zones, au vu de l'usage futur considéré (industriel), ainsi qu'au regard du Rapport Final – BRGM/RP-56576-Fr de novembre 2008 concernant les ETM, qui estime que les seuils présents sur ce site ne sont pas à traiter.

Par ailleurs, afin de finaliser la dépollution de son site, l'exploitant à procédé en août 2016 à l'excavation des zones SB10 et SB4 (zones concernées par les pollutions sus-mentionnées). Par la suite, l'ensemble des investigations réalisées en fond de fouille des excavations montre une absence d'impact notable en plomb, ETM et hydrocarbures.

Au regard des éléments ci-dessus, l'inspection remet un procès-verbal de récolement en date du 12 avril 2017. Afin de conserver la mémoire d'une pollution résiduelle du site, notamment en cas de changement d'usage, l'état décide de classer le site en Secteur d'Information sur les Sols (SIS).

#### Description<sup>3</sup> :

La Société Industrielle Routière (SIR) a exploité sur la commune de Saint-Louis une centrale d'enrobage à chaud, dans la zone industrielle du Bel Air, autorisée par arrêté préfectoral n°91545DAGR/1 du 20 mars 1991, complété par l'arrêté préfectoral n°051673/SG/DRCTCV du 30 juin 2005. Par courrier du 9 février 2016, l'exploitant a notifié au préfet la mise à l'arrêt définitif de ses installations classées. Un récépissé de la notification d'arrêt définitif au titre de la réglementation des installations classées, à été délivrée le 17 mai 2016.

La cessation d'activité a été notifiée en novembre 2016. A la suite de quoi l'exploitant a procédé à plusieurs analyses, dont un diagnostic des sols réalisé en janvier 2016 qui a permis de mettre en évidence une zone (au niveau du séparateur à hydrocarbures) présentant des traces de plomb. De plus, un diagnostic en Juin 2016 met en évidence une pollution aux hydrocarbures au niveau de l'ancien groupe électrogène.

L'exploitant à procédé à la réhabilitation du site pour un usage industriel, fixé réglementairement lors de la dernière période d'exploitation. L'inspection des installations classées estime alors qu'aucune action de dépollution supplémentaire n'est nécessaire au niveau des deux zones, au vu de l'usage futur considéré (industriel), ainsi qu'au regard du Rapport Final – BRGM/RP-56576-Fr de novembre 2008 concernant les ETM, qui estime que les seuils présents sur ce site ne sont pas à traiter.

Par ailleurs, afin de finaliser la dépollution de son site, l'exploitant à procédé en août 2016 à l'excavation des zones SB10 et SB4 (zones concernées par les pollutions sus-mentionnées). Par la suite, l'ensemble des investigations réalisées en fond de fouille des excavations montre une absence d'impact notable en plomb, ETM et hydrocarbures.

Au regard des éléments ci-dessus, l'inspection remet un procès-verbal de récolement en date du 12 avril 2017. Afin de conserver la mémoire d'une pollution résiduelle du site, notamment en cas de changement d'

usage, l'état décide de classer le site en Secteur d'Information sur les Sols (SIS).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

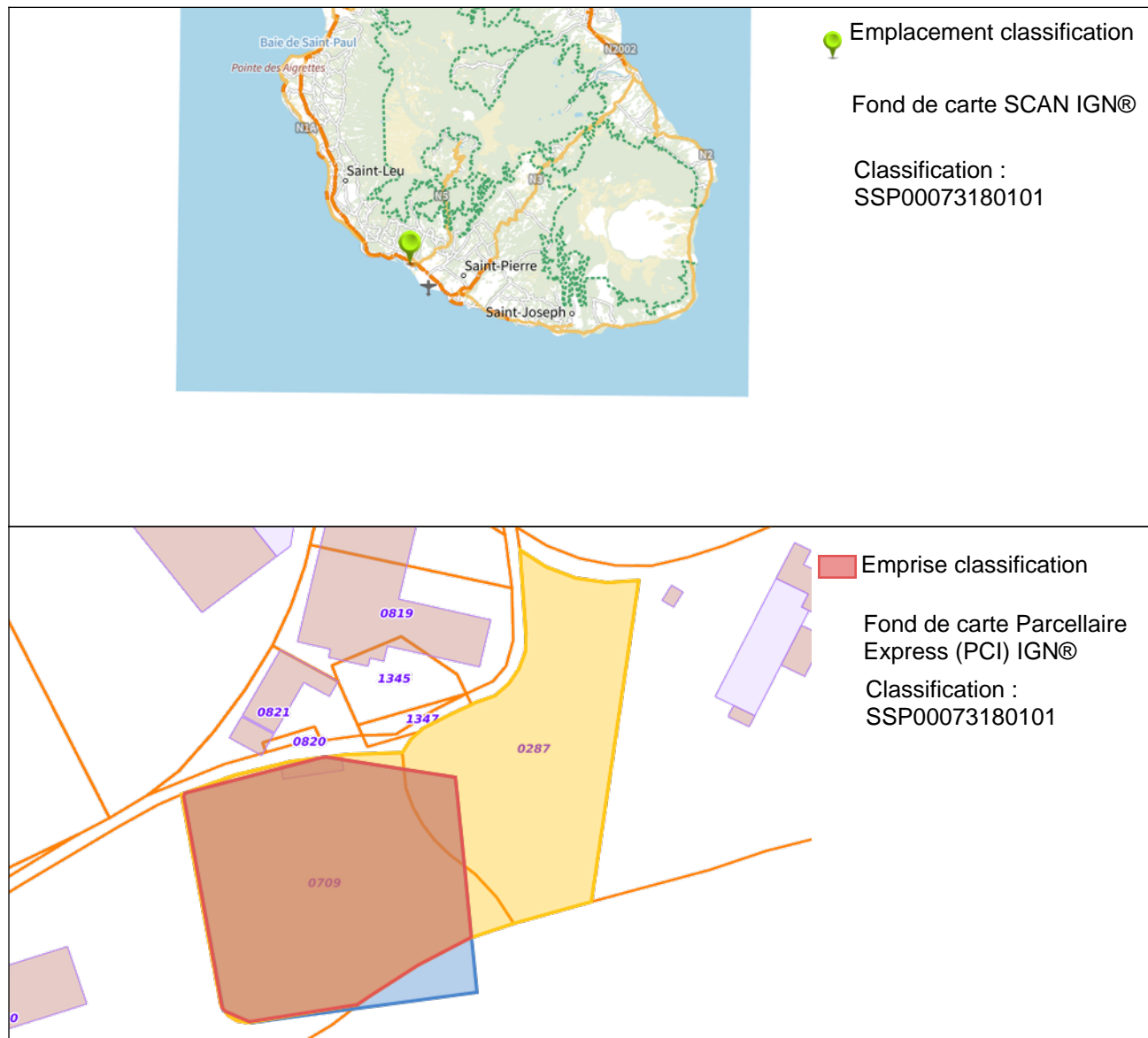
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Saint-Louis	1	DH	0287	97
Saint-Louis	1	DH	0709	97

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
RGR92 / UTM 40 S  
(EPSG:2975) :

Long. : 334281.59830939147, Lat. : 7644281.6545356605

Superficie estimée :

6506 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.